

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00365 et D08-01-18/B-00366  
**Propriétaire(s) :** Warren Chang et Jennifer Chang  
**Emplacement :** 86, (88), chemin Britannia  
**Quartier :** 7 – Baie  
**Description officielle :** lot 6 (Ouest du chemin Britannia), plan enr. 401/2  
**Zonage :** R10  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison isolée existante et il est proposé de construire une nouvelle maison isolée de deux étages sur l'autre parcelle. La remise existante sera démolie.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00365	10,08 m	30,17 m	304,3 m <sup>2</sup>	1	88, ch. Britannia, maison isolée proposée
B-00366	10,08 m	30,17 m	304,4 m <sup>2</sup>	2	86, ch. Britannia, maison existante

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles proposées ainsi que l'emplacement de la maison existante ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00355 et D08-02-18/A-00356) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.